

COMMUNE DU MÉRÉVILLOIS

Place de l'Hôtel de Ville
Méréville
91660 LE MÉRÉVILLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

COURSE CYCLISTE PARIS/NICE 2023

N° ARR-PM-2023-003

Le Maire,

Vu le Code général de la Fonction Publique,
Vu le Code de la Route

Considérant que le bon déroulement de l'épreuve cycliste professionnelle « Paris/Nice » organisée par l'ASO, 40-42 Quai du Poing du Jour-CS80167, Boulogne Billancourt (92) nécessite de réglementer la circulation et le stationnement sur le territoire communal.,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le lundi 06 Mars 2023, de 08h30 à 16h00, le stationnement sera interdit et considéré comme très gênant avec mise en fourrière systématique dans les rues suivantes :

- Route de Monnerville
- Rue de la Madeleine
- Av du Général De Gaulle
- Av de la République
- Rue de la Gare
- Rue de la Libération (Estouches)
- Rue de l'Eglise (Estouches)

)

Article 2 : La circulation sera interrompue sur les dites rues par les forces de l'ordre lors du passage des coureurs.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne (selon les cas soumis ou non à transmission au contrôle de légalité),
- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie Nationale d'Angerville/Méréville
- Monsieur le responsable de la Police Municipale

et dont ampliation sera adressée à :

- olivier.bordin@lemerevillois.fr
- patrick.thuillier@lemerevillois.fr
- katia.roillet@lemerevillois.fr

Le Mérévillois, le 27 Février 2023



Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire, le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité, Patrick THUILLIER